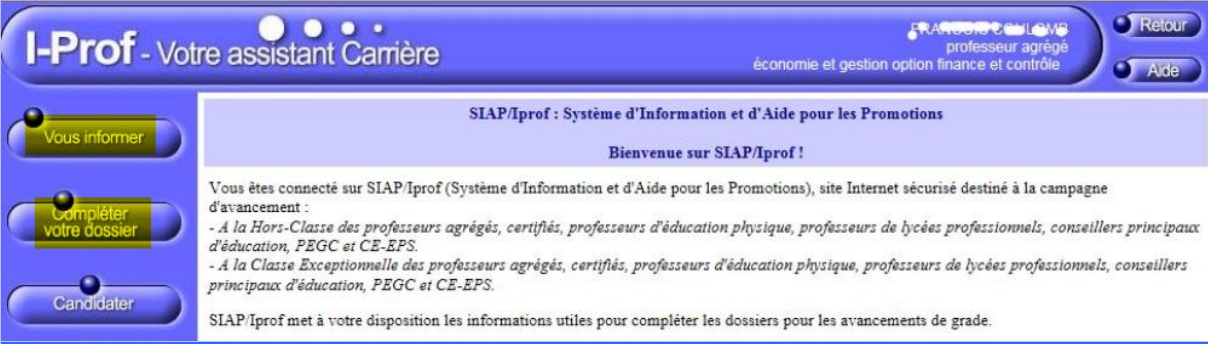


Annexe 3 Notice technique pour les agents promouvables

I-Prof SIAP notice technique			
Sont concernés les personnels titulaires du second degré remplissant les conditions statutaires pour une inscription au tableau d'avancement de leur corps.			
Calendrier	Ouverture jusqu'au 21/06/2026		
Connexion via le portail Etna, icône I-prof			
Bouton SERVICES – choix du tableau d'avancement			
<p>Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hors-Classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels et conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale. - Classe Exceptionnelle des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale. <p>Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne TABLEAU AVANCEMENT-> CERTIFIES CLASSE EX - 2025 / 2026 ok</p>			
Vous disposez des menus :			
			
Vous informer	Ce bouton vous permet d'accéder aux fiches techniques		
Compléter votre dossier	Ce bouton vous permet d'accéder aux différents onglets concernant votre dossier administratif et compléter votre CV		
Les différents onglets disponibles			
Situation de carrière et affectations	Vous consultez les données administratives de votre dossier.		
Formations et Compétences, Activités Professionnelles, Fonctions et missions, Activités personnelles	Ces informations peuvent être complétées afin de servir à l'examen de votre valeur professionnelle.		
Imprimer dossier	Vous pouvez imprimer votre dossier et vous avez la possibilité de le modifier jusqu'au 21/06/2026 inclus		
Consulter votre dossier	A partir du 22/06/2026, seule l'option "consulter votre dossier" sera active.		
Synthèse	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Pour la hors classe, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur pour les personnels sans évaluation antérieure - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués lors d'un rendez-vous de carrière ou d'une campagne hors-classe précédente - les oppositions Rectrice pour les personnels concernés </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Pour la Classe exceptionnelle, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués l'année dernière avec un avis Très Favorable - </td> </tr> </table>	Pour la hors classe, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur pour les personnels sans évaluation antérieure - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués lors d'un rendez-vous de carrière ou d'une campagne hors-classe précédente - les oppositions Rectrice pour les personnels concernés	Pour la Classe exceptionnelle, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués l'année dernière avec un avis Très Favorable -
Pour la hors classe, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur pour les personnels sans évaluation antérieure - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués lors d'un rendez-vous de carrière ou d'une campagne hors-classe précédente - les oppositions Rectrice pour les personnels concernés	Pour la Classe exceptionnelle, seront consultables - les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur - l'appréciation pérenne de la Rectrice pour les personnels évalués l'année dernière avec un avis Très Favorable -		
Consulter les résultats	Vous pourrez consulter les résultats sur le site de l'académie au plus tard le 24/07/2026		